

D2024-142

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75 Paris

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	D2022-027
<ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré	Non
<ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	Oui
<ul style="list-style-type: none">• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	Non
<ul style="list-style-type: none">• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Non
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Gare Routière Saint-Denis - Université 93200 Saint-Denis 48.9464, 2.3645

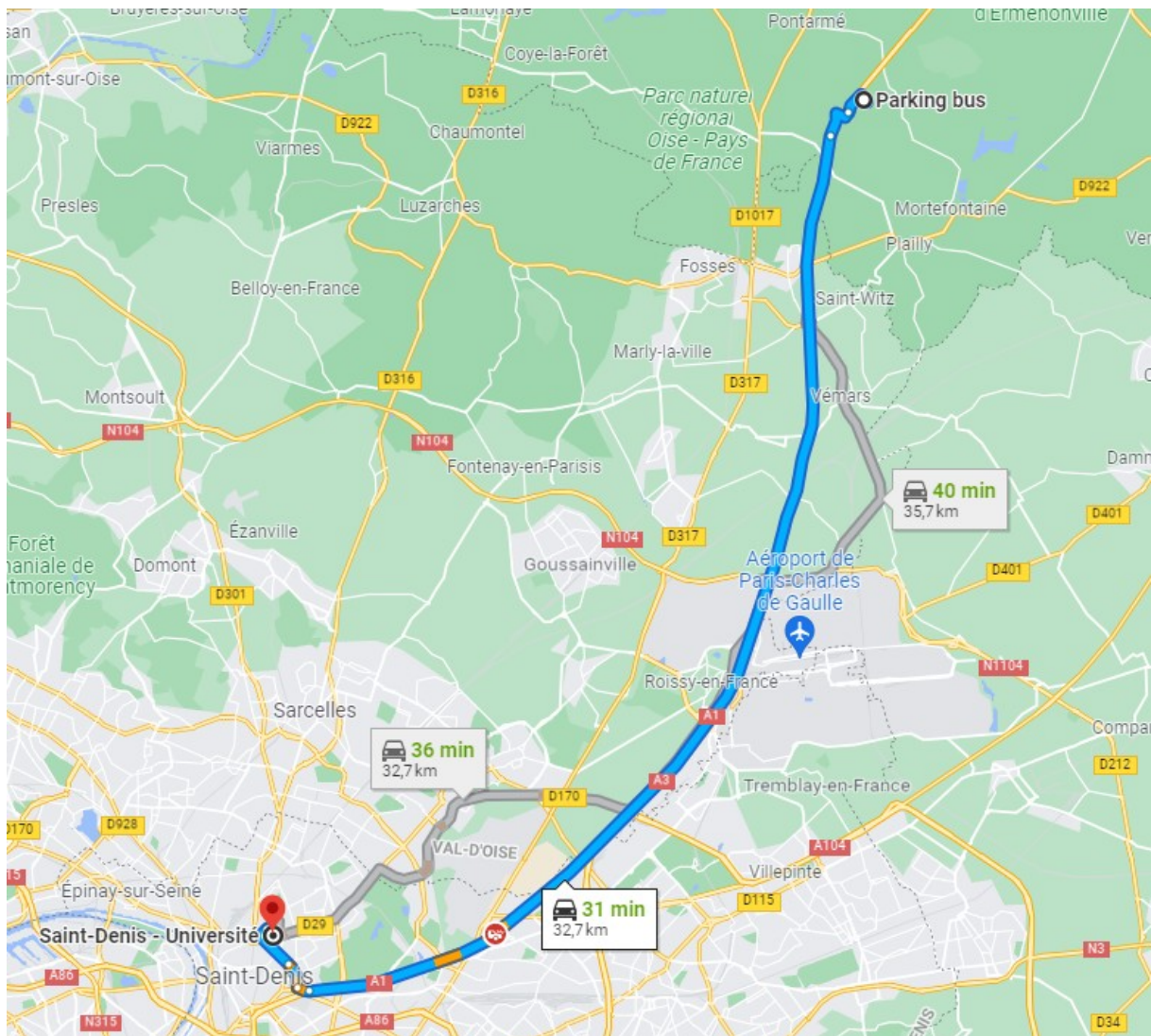
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Parc Astérix Parking Bus Autoroute du nord – 60128 Plailly (Parc Astérix) 49.1369, 2.5705
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1..... Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Paris (saint-denis université)- Plailly (Parc Asterix)
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h40
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Paris (Saint-denis université) – Plailly (Parc Astérix)

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1
Itinéraire Paris (Saint-Denis Université) – Plailly (Parc Astérix)



Pièce jointe n°2
Itinéraire Paris (Saint-Denis Université) – Plailly (Parc Astérix)
 Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Paris (Saint-Denis Université) vers Plailly (Parc Astérix)	Départs de Plailly (Parc Astérix) vers Paris (Saint-Denis Université)
Lundi	16 h 20	-
Mardi	16 h 20	-
Mercredi	16 h 20	-
Jeudi	16 h 20	-
Vendredi	16 h 20	-
Samedi	16 h 20	-
Dimanche	16 h 20	-
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	-